



Rsa et pension alimentaire

Par **Ludo76170**, le **14/08/2023** à **06:44**

Bonjour, je paye actuellement une pension alimentaire pour ma fille qui aujourd'hui a 19 ans et enceinte de 5 mois elle vit chez sa mère est compte se mettre mère isolée ainsi toucher le rsa et rester vivre chez sa mère alors que son petit ami est au domicile qui lui même donne 130 euros pour compensation.. ma question est puis je arrêter de lui payer la pension alimentaire étant donné qu'elle ne sera plus compter enfant à charge pour toucher le rsa?

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **14/08/2023** à **07:23**

BONJOUR

Réponse négative,

Seul le juge peut ordonner l'arrêt du paiement de la pension.

Par **youris**, le **14/08/2023** à **20:34**

bonjour,

une des conditions pour percevoir l'allocation de soutien familial est de vivre seule.

si votre fille vit chez sa mère, elle ne remplit plus cette condition, si la CAF s'aperçoit de cette fraude, elle devra rembourser la somme perçue à tort sans oublier une éventuelle poursuite judiciaire de la part de la CAF.

salutations